

noble chevalier avait porté les fers en Palestine pour la cause de Dieu, ce qui lui avait valu son surnom. Plusieurs chevaliers qui eurent le même sort, prirent des chaînes dans leurs armes pour rappeler ce glorieux épisode de leur vie. Disons en passant qu'on appelait alors chevaliers, *Miles*, le noble armé, le guerrier féodal, qui avait fait ses preuves sur le champ de bataille et qui par ses hauts faits était digne d'approcher les plus grands princes. Il devenait chevalier quand il était jugé digne de porter le ceinturon et de chausser les éperons d'or. Tout homme appartenant à la noblesse était noble mais non chevalier. Il fallait d'abord être page, puis écuyer *scutifer*, ou damoiseau, *domicellus*, mot qui peut être rigoureusement exprimé par *domicilié*, car il était censé avoir gardé le manoir et n'avoir jamais paru à l'armée. Dès qu'il devenait chevalier il avait droit d'ajouter à son nom *Dominus*, que nous traduisons par seigneur ou messire (21).

Nous avons dit que le prieuré de Chazay possédait fiefs et revenus (22). En 1115, un chanoine de Lyon, nommé Etienne, appartenant à la maison de Lissieu, demande au

---

(21) *Hist. des comtes du Forez*. Bernard. Montbrison, Bernard, 1835, t. 1er, p. 250. — La Mure. *Hist. des comtes du Forez*. Paris, Potier, 1860, t. 1er, p. 256.

(22) Fief. Terre concédée par un seigneur dominant à un vassal ; on fait généralement dériver le mot fief du mot *fides*, foi, parce que le vassal jurait fidélité à son seigneur. On distinguait le *fief dominant* auquel on devait faire hommage et le *fief servant*, qui relevait d'un autre fief. Le *fief noble* avait justice, château, motte, fossés et autres signes d'ancienne noblesse. Le *fief roturier* ou *rural* était une terre ou métairie qui ne jouissait d'aucun de ces droits. *Dict. de Chéruel*, art. Fief.